



## CTMEN du 5 février 2020

# Déclaration liminaire de la FSU

---

Le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement est refusé par la grande majorité des salariés qui en exigent le retrait. Après plus deux mois de conflit social, plus de 60 % de l'opinion publique est toujours favorable au retrait de la réforme. Et ceci malgré toutes les tentatives de diversion dans la communication gouvernementale.

En effet, après avoir choisi une stratégie d'ignorance délibérée de l'expression des manifestations et des grèves - très suivies dans notre ministère -, après avoir en vain tenté de jouer l'option du désespoir et la carte du pourrissement de la mobilisation, le gouvernement s'entête en produisant une étude d'impact largement biaisée par le choix des cas-types et des projections d'évolution des rémunérations, par exemple. Celles-ci sont d'ailleurs immédiatement contredites par l'annonce d'une poursuite jusqu'en 2022 du gel de la valeur du point d'indice.

Le Conseil d'État a rendu un avis des plus sévères, décrivant avec méthode l'imprécision et le flou juridiques qui entourent presque toutes les dispositions du projet de loi ou les conditions de leur application. À ce jour, la concrétisation législative des engagements ministériels de revalorisations salariales pour les enseignants est considérée comme inconstitutionnelle. Engagements, qui devaient contenir les effets les plus spectaculaires de pertes sèches de pension que la construction même d'un système prétendument universel de retraites envisage et qui par ailleurs ne reconnaissent pas la réalité de leur investissement au service de la réussite de tous les élèves.

En liant la question salariale à celle de l'instauration d'un régime de retraite par points, le ministre a cherché à balader les enseignants avec ses promesses de revalorisation. Et il tente encore de balader maintenant les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'éducation nationale lorsqu'il prétend échanger des promesses de revalorisations renvoyées à un cadre interministériel contre l'acceptation d'une future baisse des pensions et du recul de l'âge de départ à la retraite.

### **C'est inacceptable !**

Le gouvernement serait mieux inspiré de retirer son désastreux et consternant projet de réforme et de choisir la seule bonne politique possible : celle de l'apaisement !

La FSU reste déterminée à défendre les conditions de travail, de carrière et de vie du plus grand nombre !

L'actualité sociale est aussi marquée par la mobilisation des personnels, et maintenant des parents d'élèves et des élèves, contre la mise en œuvre des épreuves communes de contrôle continu (E3C) dans les conditions d'impréparation et de confusion qui se confirment un peu plus chaque jour. En sacrifiant le caractère national du baccalauréat, en faisant fi de la place singulière de ce diplôme dans le lien entre le système éducatif et la société, le ministre a, malgré toutes les alertes syndicales, créé les conditions d'une crise qui aurait pu être évitée.

Quel traitement de la jeunesse et quelle valeur sociale du baccalauréat quand se multiplient :

- menaces et répression contre les lycéens et les personnels mobilisés ;
- épreuves passées en présence des forces de l'ordre, y compris à l'intérieur des lycées ;
- diffusions à grande échelle des sujets, voire de corrigés, sur internet,
- conditions de passation différentes d'un lycée à l'autre entraînant rupture d'égalité ?

Le refus du ministère d'entendre les alertes, son obstination à s'arc-bouter sur une communication qui se voudrait prophétie autoréalisatrice selon laquelle tout se passerait bien, aboutissent à une situation où les académies, les enseignants, les personnels de direction, administratifs et de surveillance, et les élèves sont sous pression.

Pour la FSU, il y a urgence à sortir de l'impasse. Et une première solution s'impose : annuler cette session et revenir à des épreuves nationales, terminales et anonymes. C'est une solution de sagesse et de responsabilité, nécessaire car dans l'intérêt de tous.

Dans ce contexte social, il faut aussi que le gouvernement cesse sa politique d'intimidation et de menaces qui, loin de soutenir un quelconque esprit de réforme, traduit surtout désormais un choix qui apparaît de plus en plus autoritaire !

Pour la FSU, cette orientation de plus en plus autoritaire nuit aussi au discernement quand il s'agit de répondre à l'émotion et à la colère des enseignant-es de Seine-Saint-Denis qui se sont exprimées dans une grève massive le 3 octobre dernier après le suicide sur son lieu de travail de Christine Renon. Alors même que la situation des personnels reste toujours la même, alors même que le ministre avait pris l'engagement auprès des collègues assurant une direction qu'ils pourraient bénéficier d'une journée de décharge supplémentaire en novembre-décembre, qu'il avait indiqué qu'il allait recevoir des représentants du SNUipp-FSU de Seine-Saint-Denis, il n'en a rien été finalement. Et aujourd'hui, les personnels nous informent qu'un trentième leur est prélevé pour la journée du 3 octobre. La FSU avait demandé officiellement que celui-ci ne soit pas déduit de leur rémunération pour les collègues qui, partout, se sont mis en grève pour rendre hommage à Christine Renon et témoigner de leur soutien et leur indignation car personne ne doit mourir de son travail. Elle demande aujourd'hui solennellement de revenir sur cette décision et de renoncer à ce prélèvement du jour de grève hautement symbolique effectuée par les collègues.

Concernant les AESH, les premiers bilans de la mise en œuvre de la circulaire 2019-090 du 5 juin 2019 sont très décevants et la FSU accueille favorablement l'annonce d'un agenda social pour la fin de cette année scolaire. Elle y portera les revendications des personnels pour améliorer leurs conditions de travail, la lutte contre la précarité, ainsi que l'objectif de création d'un corps de catégorie B pour l'intégration et le recrutement des AESH.

La FSU s'oppose à quelque projet de transfert de la santé en milieu scolaire de l'éducation nationale vers les collectivités territoriales qui pourrait être envisagé suite à la publication de la circulaire du Premier ministre du 15 janvier dernier. La FSU refuserait un scénario de décentralisation de la santé à l'école qui s'entendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmières y compris dans les établissements scolaires. Les infirmier-es de l'Éducation nationale doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite. La politique éducative sociale et de santé doit rester sous la responsabilité et la gouvernance du Ministère de l'éducation nationale.

Pour terminer cette déclaration, la FSU souhaite revenir sur les enjeux de revalorisation des carrières et des rémunérations. Elle réaffirme que ceux-ci sont, pour elle, déconnectés de tout autre sujet dans l'actualité tant ils constituent une question à part entière et depuis longtemps. Y répondre s'inscrit dans une urgence certaine pour répondre aux besoins du service public d'éducation et à l'attractivité de ses métiers. Toutes les carrières, de tous les personnels et de tous les métiers, doivent être rapidement revalorisées. Aujourd'hui il faut des mesures générales reconnaissant effectivement les qualifications et l'investissement de tous les personnels, des mesures

qui s'appuient sur tous les leviers qui permettent d'améliorer les carrières : revalorisation des grilles de tous les métiers, amélioration des taux de promotion pour parvenir à des carrières fluides permettant à tous les personnels d'atteindre les échelons sommitaux de leur corps, requalifications massives des filières administrative et technique...

Il est plus qu'urgent que des discussions s'ouvrent vraiment sur la question de la revalorisation et que celle-ci soit traitée sérieusement et complètement.